de l'attitude tout à fait logique et digne d'un homme d'Etat qu'il a adoptée devant la Commission Rowell-Sirois et à la conférence fédérale-provinciale tenue en vue de l'adoption du rapport de cette commission. En cette circonstance, il a produit une excellente impression non pas de provincialiste mais de véritable Canadien. Il a su comprendre que le tout est plus grand que la partie et il doit se trouver aujourd'hui très malheureux de sentir à ses côtés des hommes qui ne suivent pas la même ligne de conduite au sujet des relations fédérales-provinciales. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, il a toujours été prêt à entendre qui daignait se présenter. Je n'ai pas à défendre les premiers ministres de l'Ontario et du Québec. Le sort a voulu qu'ils soient à la direction de nos deux plus grandes provinces. Mais si Québec compte plus de territoire que l'Ontario et si cette dernière province possède plus de ressources naturelles que certaines autres, c'est un pur effet du hasard. Je fais miennes les paroles que mon excellent ami, l'honorable député de Davenport (M. MacNicol), prononçait au début de son discours: Ma circonscription et ma province d'Ontario progresseront dans la mesure où le reste du pays progressera. C'est là un fait incontestable. Il ne devrait pas exister de parent pauvre au sein de notre Confédération. Lorsque les provinces confèrent avec le gouvernement fédéral en matière d'assurance-santé, de pension de vieillesse, d'allocations aux mères nécessiteuses et d'autres mesures sociales, tous, de quelque province qu'ils viennent, doivent s'unir et s'entendre. Deux hommes n'ont pas, j'en suis sûr, le monopole de la matière grise au Canada. Hier encore, on annonçait que le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse avait accepté un accord avec le gouvernement fédéral. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick et la population de cette province sont aussi intelligents que nous de l'Ontario ou que les gens de toute autre province. Cette belle petite province de l'Ile du Prince-Edouard, dont la superficie est inférieure à celle de ma circonscription a sa part de matière grise comme le prouvent ses fils disséminés par tout le Canada. La province du Manitoba est dirigée par des hommes compétents. J'ai aussi un mot d'éloge à adresser au premier ministre de la Saskatchewan. Il a formulé des propositions éminemment pratiques, ai-je appris, au cours des délibérations de la conférence fédérale-provinciale. Si l'accord que propose le gouvernement fédéral péchait de quelque façon, M. Douglas, qui est un vrai Canadien et un parlementaire d'expérience, ne l'aurait jamais signé, j'en suis sûr. Il en est de même de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Il

est certes possible d'en arriver à un honnête compromis. La chose ne comporte rien de sinistre. Celui qui se marie doit être prêt à faire des concessions à son épouse et ce principe s'applique dans presque tous les actes de notre vie.

L'hon. M. MARTIN: Qu'en savez-vous?

M. BRADETTE: On me l'a souvent dit. Pourquoi l'atmosphère qui entoure la conférence fédérale-provinciale est-elle aujourd'hui si viciée? Simplement à cause de considérations d'ordre purement politique.

J'ai sous les yeux le compte rendu d'une réunion tenue à l'occasion de l'ouverture officielle de l'International Plywoods Limited, à Gatineau (Québec); M. Duplessis, premier ministre de la province de Québec, ma province natale, y a adressé la parole. Je tiens à citer un extrait d'un article de fond que publiait Le Droit d'Ottawa en date du 18 novembre 1946. Traitant des relations fédérales-provinciales et du discours de M. Duplessis, l'article, fondé sur les paroles du premier ministre, est ainsi conçu:

(Texte)

Dans les dernières comme dans les premières propositions fédérales, M. Duplessis voit encore une tentative d'assimilation du Québec, une menace pour son droit à se développer selon ses traditions catholiques et françaises, en lui enlevant ses moyens financiers d'action et en limitant sa juridiction législative d'ordre social. De cette centralisation législative, de cette assimilation à petite dose, mais sûre à la longue, de cette mise en tutelle, de cette diminution des facilités du Québec à organiser et à développer sa vie selon sa mentalité catholique et française, M. Duplessis ne veut point.

M. GAGNON: C'est exact.

M. BRADETTE: Non, ce n'est pas exact, il y a du vrai et du faux là-dedans.

(Traduction)

Je suis depuis longtemps député à cette auguste assemblée. Or, je ne connais personne à la Chambre qui veuille por-ter atteinte à l'autonomie provinciale. Cette affirmation ne saurait vous étonner, monsieur l'Orateur ni vous messieurs, qui m'écoutez. La raison en est fort simple. Je viens de l'Ontario. J'habite à Cochrane, une jolie petite ville du Nord de la province, que j'aime beaucoup et que je défendrai même contre la métropole de Toronto. Je suis devenu ontarien. Je me battrai pour l'Ontario parce que je suis ontarien. Mais au-dessus de ce sentiment, je place la fidélité au Canada que nous honorons et que nous chérissons tous. A la Chambre des communes, toutes les assemblées législatives voient leurs droits respectés. Aucun honorable député n'a jamais exprimé en cette enceinte le moindre désir d'approuver un instant un empiétement quelconque sur les droits des provinces.

TM. Bradette.